

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

Parent de jeune enfant, je m'adresse à vous, quelques jours après la journée de mobilisation du monde de la petite enfance le 6 octobre 2022 qui a vu descendre dans les rues de 73 villes près de 20 000 professionnel.les, avec les parents, tandis que des centaines de crèches étaient fermées sur tout le territoire. Malgré ces manifestations d'ampleur inédite, votre ministre des Solidarités, par le biais de son cabinet, n'a donné suite à aucune des demandes des professionnel.les.

La réforme de votre précédent gouvernement a acté en 2021 la possibilité que 6 bébés en crèche soient confiés à un adulte (au Danemark et en Allemagne c'est respectivement 3 ou 4 bébés par adulte), que chaque jour les crèches puissent accueillir pendant plusieurs heures et sans surface supplémentaire 15% d'enfants au-delà de leur capacité usuelle, ou encore que la surface minimale par enfant soit réduite dans les agglomérations denses en population. De surcroît votre nouveau gouvernement a ouvert la possibilité, au prétexte de la pénurie de professionnel.les qui s'aggrave, de recruter des personnes sans aucun diplôme ni expérience auprès de jeunes enfants en crèche, au terme d'un simple parcours d'intégration d'un mois, et pour une proportion de 15% de l'effectif auprès des enfants.

Cette réforme aggrave les conditions et de la qualité d'accueil des tout petits dont la dégradation de longue date est un constat partagé par tous : les témoignages affluent¹ de professionnel.les qui dénoncent par centaines des taux d'encadrement souvent non respectés et des qualifications professionnelles insuffisantes pour assurer le bien-être et le bien grandir des tout-petits, et ces professionnel.les s'estiment régulièrement au bord de la maltraitance... Et la réforme a écarté systématiquement les préconisations de la commission des 1000 premiers jours que vous aviez nommée, d'évoluer vers un adulte pour 5 enfants quelque soit l'âge et 70% de professionnels diplômés dans les crèches. Les mesures adoptées vont pour l'essentiel à l'encontre des connaissances scientifiques validées par la recherche sur le lien entre la qualification professionnelle ou le taux d'encadrement et la qualité relationnelle auprès des bébés.

Je vous demande solennellement de charger le gouvernement d'une négociation avec les représentants de ce mouvement, en particulier regroupés dans le collectif "Pas de bébés à la consigne", autour de cinq mesures :

- l'abrogation de l'arrêté du 29 juillet, en particulier ses articles 2 et 3, pour cesser de recruter en crèche des personnes sans qualification ni expérience ;
- l'attribution sur décision gouvernementale du Ségur de la santé sous forme de traitement indiciaire à tous les professionnel.les des crèches publiques (189 euros nets) qui incitera aussi le privé à s'aligner ;
- l'augmentation immédiate et massive de places en centres de formation pour les métiers de la petite enfance sous l'impulsion conjointe de l'État et des Régions ;
- l'adoption d'un taux d'encadrement unique en crèche d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un pour 7 qui marchent (revenant au même effectif en équivalent temps plein que le taux unique d'un pour 6) ;
- l'égalisation du reste à charge financier vers le bas pour les parents quelque soit le mode d'accueil.

Ce sont des conditions nécessaires pour aller vers un service public de la petite enfance que vous avez annoncé comme une priorité politique de votre nouveau quinquennat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Date :

Nom & prénom :

Ville :

Signature :

¹ #petiteenfanceenperil